

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

2018

21 septembre 2018 à 9h30
Sporting Monte-Carlo (Salle des Étoiles)

The English version of this document is available on our website : montecarlosbm-corporate.com

<u>1</u>	INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	3
<u>2</u>	PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	4
<u>3</u>	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2018	6
<u>4</u>	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2018	7
	4.1 Ordre du jour	7
	4.2 Rapport du Conseil d'Administration	8
	4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
<u>5</u>	CHIFFRES CLÉS	12
<u>6</u>	EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018	13
	6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2017/2018	13
	6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2017/2018	13
	6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2017/2018	14
	6.1.3 Résultats consolidés 2017/2018	19
	6.1.4 Bilan consolidé 2017/2018	22
	6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2017/2018	23
	6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	24
	6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	25
	6.2 Investissements et perspectives	26
	6.2.1 Investissements réalisés	26
	6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	27

1

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

*J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra **le vendredi 21 septembre 2018, à 9h30**, au Sporting Monte-Carlo (Salle des Étoiles), 26, avenue Princesse-Grace à Monaco.*

Cette réunion vise à vous informer sur la vie de votre entreprise mais aussi à répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et les textes des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

*Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document de Référence incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2018 en **version digitale interactive**, à partir de notre site internet (fr.montecarlosbm-corporate.com).*

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué

2

PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les conditions de participation aux assemblées générales sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le conseil et communiqué dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale, Service des Assemblées Générales (SGSS), CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3.

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par la SGSS, au plus tard le **11 septembre 2018** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires.

A Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B Vous souhaitez voter par correspondance

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Whichever option is used, shade box(es) like this date and sign at the bottom of the form.

A Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Place du Casino
Principauté de Monaco
Société Anonyme Monégasque
au capital de 24 516 661 Euros
R.C.S. Monaco 56 S 523 - Siren: 775 751 676

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
convocée le 21 septembre 2018 à 09h30
au Sporting Monte-Carlo (Salle des Étoiles)
26 Avenue Princesse Grace - MC-98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
convened on September 21, 2018 at 09:30 a.m.
at Sporting Monte-Carlo (Salle des Étoiles)
26 Avenue Princesse Grace - MC-98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nom/Prénom Registered

Nombre d'actions Number of shares

Porteur Bearer

Vote simple Single vote

Vote double Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

B JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	A	F
10	11	12	13	14	15	16	17	18	B	G
19	20	21	22	23	24	25	26	27	C	H
28	29	30	31	32	33	34	35	36	D	J
37	38	39	40	41	42	43	44	45	E	K

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou la Direction ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondante à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

C JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

Non pour acceptation de Pouvoir (signature du Mandataire)
Good for acceptance of power of attorney (signature of the proxy)

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'Administrateur concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire. Cf au verso (GÉNÉRALITÉS))
Name, last name, address of the shareholder (change regarding this information has to be notified by relevant parties, no change can be made using this proxy form). See reverse (GENERAL INFORMATION)

D JE DONNE POUVOIR À :

I HEREBY APPOINT:

M. Mmes ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Mrs or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

Date & Signature par l'actionnaire

à la banque / to the bank: 19 Septembre 2018 / September 19, 2018

C Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D Vous souhaitez donner pouvoir

A- Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS. À compter du 6 septembre 2018, vous recevrez une carte d'admission qui vous sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir

en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible. Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

B- Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

■ Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques) :

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non-abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

■ Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques) :

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non – abstention ».

■ Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée ou conformément à l'article 40 des statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C- Vous souhaitez donner votre pouvoir au Président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D- Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- noircissez la case D ;
- complétez l'identité du mandataire ;
- datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe T jointe, au plus tard le **19 septembre 2018**, après l'avoir dûment complété.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,15 euro HT par minute depuis la France) ou au +33 (0)251 856 789 (coût de l'appel en fonction de l'opérateur local depuis l'étranger).

Le Document de Référence 2017/2018 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2018 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (fr.montecarlosbm-corporate.com).

3

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2018

Président

M. Jean-Luc BIAMONTI

Administrateurs

M. Michel DOTTA

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Thierry LACOSTE

M. Michael MECCA

M. Laurent NOUVION

M. Pierre SVARA

M. William TIMMINS

UFIPAR S.A.S. (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2018

4.1 Ordre du jour

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport du Président du Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017/2018
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017/2018
- Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- Quitus définitif à donner à l'Administrateur dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2018
- Nomination d'un Administrateur
- Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 21 septembre 2018. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Huit résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2018.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{re} ET 2^e RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2018, dont il ressort une perte de 32 147 631,89 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un Résultat Net Consolidé Part du Groupe en perte de 14 595 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^e RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2017/2018.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^e RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Monsieur Michel Rey qui a cessé sa fonction d'Administrateur d'État à compter du 29 septembre 2017.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018 (5^e RÉSOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat.

L'affectation proposée est la suivante :

- après avoir constaté que la perte nette sociale de l'exercice clos au 31 mars 2018 s'élève à 32 147 631,89 euros et que le report à nouveau est de 107 731 549,96 euros, soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 75 583 918,07 euros ;
- il est proposé d'affecter la totalité du montant disponible, soit 75 583 918,07 euros, en report à nouveau.

NOMINATION DE M. CHRISTOPHE NAVARRE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR (6^e RÉSOLUTION)

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer la nomination de M. Christophe Navarre en qualité d'Administrateur pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023/2024, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Christophe Navarre est diplômé de l'École d'Administration des Affaires de l'Université de Liège en Belgique.

Il est Président du fonds d'investissement Neptune International qu'il a créé, et Président de la société de conseil S.a.m. White Eagle International.

Auparavant, il a dirigé Jas Hennessy & Co, puis Moët Hennessy, et a contribué pendant vingt ans au développement et au succès de l'activité Vins & Spiritueux au sein du groupe LVMH dont il était également membre du Comité Exécutif.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont :

- Membre du Conseil de Surveillance de Heineken ;
- Président du Conseil de Surveillance de Vinexpo ;
- Membre du Conseil de JetSmarter Inc. (USA) ;
- Président du Conseil de Vivino Inc (USA).

Il est également Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre de la Couronne en Belgique et Commandeur de l'Ordre de Léopold II.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (7^e RÉSOLUTION)

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer :

- l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017/2018 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (8^e RÉSOLUTION)

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 22 mars 2018. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 22 septembre 2017, à savoir :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- prix maximum d'achat ne devant pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 30 millions d'euros ;
- autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 21 septembre 2018 ;
- acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société des Bains de Mer :

- le bilan, le compte de résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître une perte nette de - 32 147 631,89 euros ;
- les opérations de l'exercice traduites dans ce bilan ou résumées dans les rapports du Conseil d'Administration ou des Commissaires aux Comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

QUITUS DÉFINITIF À DONNER À L'ADMINISTRATEUR DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à M. Michel Rey.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- constate que la perte de l'exercice 2017/2018 s'élève à - 32 147 631,89 euros
- constate que le report à nouveau est de 107 731 549,96 euros
- soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 75 583 918,07 euros
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - au report à nouveau 75 583 918,07 euros

SIXIÈME RÉSOLUTION

NOMINATION DE M. CHRISTOPHE NAVARRE EN QUALITÉ D'ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale nomme M. Christophe Navarre en qualité d'Administrateur.

Le mandat de M. Christophe Navarre viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023/2024, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS-QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017/2018 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

HUITIÈME RÉSOLUTION**AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 80 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 30 millions d'euros ;
- cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 21 septembre 2018 ;
- l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;

- animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

CHIFFRES CLÉS

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

DONNÉES CONSOLIDÉES <i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Chiffre d'affaires	461,4	458,8	474,6
Résultat opérationnel avant amortissements	19,9	17,1	22,1
Résultat opérationnel	(31,0)	(32,8)	(27,1)
Résultat net Consolidé – part du Groupe	(29,1)	(36,4)	(14,6)
Résultat global – part du Groupe	(32,6)	(37,2)	(14,6)
Capacité d'autofinancement	23,8	16,4	23,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	77,8	111,9	191,8
Capitaux propres	656,2	639,6	624,8
Endettement net (trésorerie nette)*	(187,0)	(94,0)	50,9
Effectifs moyens annuels (en nombre de personnes)	4 104	4 148	4 213
Cours de Bourse au dernier jour de l'exercice (en euros)	32,55	33,20	54,80
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	4	4	4
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	213,6	201,7	200,7
Résultat opérationnel**	(8,6)	(20,2)	(14,8)
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 080	1 088	1 100
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	64,3 %	63,6 %	67,5 %
Chiffre d'affaires	213,2	218,5	234,7
Résultat opérationnel**	(8,6)	(9,8)	(5,1)
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	36,1	39,4	40,9
Résultat opérationnel**	20,4	23,0	23,4

* L'endettement net est défini au chapitre 10.2 du Document de Référence 2018.

** Les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, plus de la moitié de ces frais, soit 3,7 millions d'euros, est donc imputée aux secteurs hôtelier et locatif, ce qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux. La note 21 des annexes aux comptes consolidés au 31 mars 2018 présente les informations de l'exercice 2016/2017 retraitées pro forma.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2016, 2017 et 2018.

6

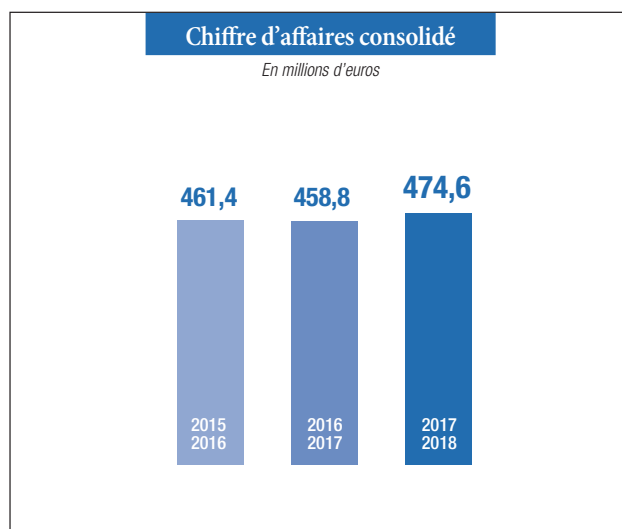
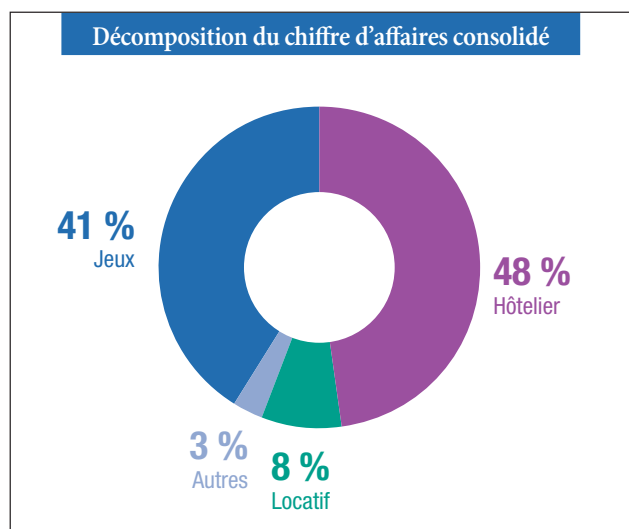
EXAMEN DE LA SITUATION ET DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE S.B.M. AU COURS DE L'EXERCICE 2017/2018

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2017/2018

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2017/2018

Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 un chiffre d'affaires de 474,6 millions d'euros contre 458,8 millions d'euros sur l'exercice 2016/2017, soit une augmentation de + 3 %.

Chiffre d'affaires groupe par secteur <i>(en millions d'euros)</i>	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Secteur Jeux	213,6	201,7	200,7	(1,0)
Secteur Hôtelier	213,2	218,5	234,7	16,2
Secteur Locatif	36,1	39,4	40,9	1,5
Autres Activités	13,6	14,3	13,5	(0,8)
Cessions internes	(15,0)	(15,1)	(15,2)	(0,2)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	461,4	458,8	474,6	15,8



La progression de 15,8 millions d'euros du chiffre d'affaires est la conséquence d'une amélioration des recettes dans le secteur hôtelier, et dans une moindre mesure du secteur locatif.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 200,7 millions d'euros contre 201,7 millions d'euros en 2016/2017. Cette stabilité d'ensemble masque toutefois des évolutions différentes suivant les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires des appareils automatiques progresse de 7 % et celui des jeux de table du Casino Monte-Carlo de 21 %, ces hausses compensant le recul observé pour les activités jeux de table du Casino Café de Paris et du Sun Casino. Tous établissements confondus, le chiffre d'affaires des jeux de table s'inscrit en baisse de 8 %.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 234,7 millions d'euros contre 218,5 millions d'euros en 2016/2017. Cette évolution favorable trouve son origine dans une meilleure activité de l'Hôtel de Paris, et dans l'activité toujours plus soutenue du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort et du Méridien Beach Plaza.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences du Monte-Carlo Bay, du Balmoral et des villas du Sporting, présente un chiffre d'affaires de 40,9 millions d'euros, en augmentation de 4 % par rapport à l'an passé.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires annuel de 13,5 millions d'euros contre 14,3 millions d'euros l'exercice précédent.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2017/2018

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 200,7 millions d'euros contre 201,7 millions d'euros en 2016/2017. Cette stabilité d'ensemble masque toutefois des évolutions différentes suivant les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires des appareils

automatiques progresse de 7 % et celui des jeux de table du Casino Monte-Carlo de 21 %, ces hausses compensant le recul observé pour les activités jeux de table du Casino Café de Paris et du Sun Casino.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité.

Le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux

(en millions d'euros)

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
43 % Jeux de table	104,7	95,2	87,2	(8) %
51 % Appareils automatiques	98,7	96,2	102,8	7 %
5 % Activités annexes	10,2	10,2	10,8	5 %
100 % TOTAL SECTEUR JEUX	213,6	201,7	200,7	0 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 87,2 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 95,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, en diminution de 8,0 millions d'euros soit - 8 %.

Alors que l'activité jeux de table des neuf premiers mois restait stable par rapport aux réalisations de l'exercice précédent, le secteur n'a pas été en mesure de renouveler la performance réalisée au cours dernier trimestre de l'exercice passé malgré la progression du nombre de joueurs suivis.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2017/2018, le drop est en baisse de - 11 % et le hold (rapport recettes/enjeux) s'améliore légèrement pour s'établir à 14,9 % contre 14,6 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les Jeux Européens, qui représentent plus de 65 % de son activité, et dans une moindre mesure les Jeux Américains. Au cours

de l'exercice 2017/2018, les recettes de l'établissement augmentent de 11,6 millions d'euros, en raison notamment des bons résultats de la Roulette Européenne et de la Roulette Anglaise. La Roulette Européenne demeure le jeu le plus important de l'établissement avec près de 38,6 millions de recettes soit 49 % des recettes brutes de jeux de table du Casino de Monte-Carlo ;

- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros pour l'exercice, en diminution de - 11,2 millions d'euros par rapport à l'an passé. Le recul très important des recettes s'explique par la baisse du drop mais surtout un aléa particulièrement défavorable rencontré auprès d'un joueur ;
- l'établissement du Sun Casino enregistre une baisse des recettes brutes de - 36 % à 16,1 millions d'euros, avec une baisse simultanée du drop et du hold.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une hausse sensible de son activité, avec un chiffre d'affaires de 102,8 millions d'euros réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 contre 96,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Tous établissements confondus, les recettes sont en augmentation de 7 % principalement sous l'effet de la hausse du volume des mises de + 16 %, enregistrée plus particulièrement au Casino Café de Paris et au Sun Casino, le taux de redistribution augmentant légèrement sur la période.

Il convient également de souligner l'évolution favorable du nombre de joueurs suivis, en hausse de 19 % au Casino Café de Paris, et de 17 % au Sun Casino. À noter que ce dernier établissement bénéficie aussi d'une exploitation en année pleine, des travaux de rénovation ayant perturbé l'exploitation pendant quatre mois l'an passé (septembre à décembre 2016).

L'exploitation en mode 24h/24 au Casino Café de Paris, les terrasses fumeurs et la politique d'animation plus soutenue permettent aux différents établissements de conserver une position concurrentielle forte par rapport aux établissements concurrents de la Riviera française et italienne.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 10,8 millions d'euros, en augmentation de 0,6 million d'euros par rapport à l'an passé. Cette évolution concerne principalement la restauration au sein des casinos, avec l'organisation d'événements éphémères au sein des établissements (pop-up, animations de l'Atrium, mariages).

Pour **l'ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à - 8,3 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre - 13,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

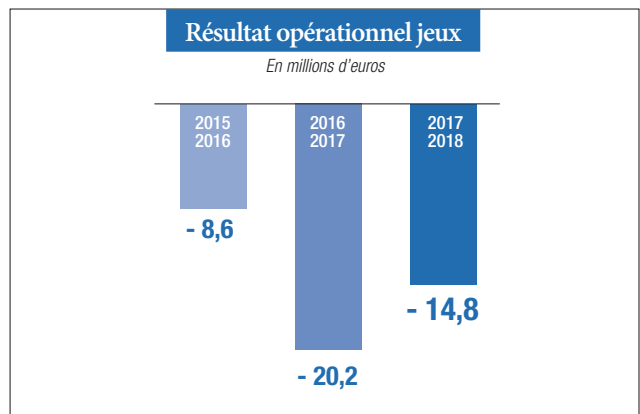
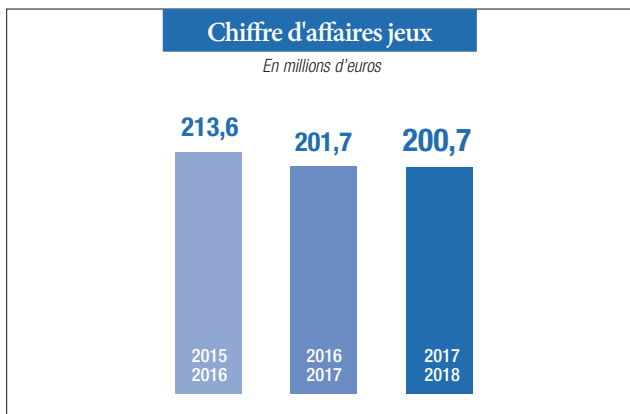
Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. Ces frais correspondent aux frais de personnel des équipes des services techniques, des services d'entretien et des services environnement/jardins appelés à intervenir dans l'ensemble du Resort. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés.

À compter de cet exercice, plus de la moitié de ces frais, soit 3,7 millions d'euros, est donc imputée aux secteurs hôtelier et locatif, ce qui impacte favorablement le résultat opérationnel du secteur jeux.

L'amélioration des résultats du secteur s'explique par ailleurs par une diminution des dépréciations de créances clients de 3,8 millions d'euros.

Les résultats du secteur restent impactés par la prise en compte des nouvelles conventions jeux de table et appareils automatiques, qui engendrent des coûts additionnels de 7,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2017/2018 contre 10,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette diminution des coûts afférents aux nouvelles conventions devrait se poursuivre au cours des exercices prochains.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'élève à - 14,8 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre - 20,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR HÔTELIER

La poursuite des travaux de rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris affecte encore sensiblement les conditions d'exploitation de cet établissement, ce qui a un impact significatif sur la performance du secteur hôtelier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

Pour l'exercice 2017/2018, l'impact de ces travaux sur le résultat opérationnel du secteur est évalué à 10 millions d'euros contre 17 millions d'euros précédemment.

À noter que cette évaluation prend en compte le report partiel d'activité sur l'Hôtel Hermitage, mais pas les pertes d'activité, difficiles à évaluer, que doivent probablement supporter d'autres exploitations que la clientèle de l'Hôtel de Paris avait l'habitude de fréquenter, comme par exemple le complexe balnéaire du Monte-Carlo Beach, l'établissement des Thermes Marins Monte-Carlo ou les autres restaurants du Carré d'Or.

Ainsi, l'ensemble du secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires de 234,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 218,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, en augmentation de + 7 % soit 16,2 millions d'euros avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'inscrit en amélioration de 9,7 millions d'euros dont 6,4 millions d'euros avec la réouverture du restaurant Le Grill ;
- le Monte-Carlo Bay Hotel & Resort enregistre une progression de 3,1 millions d'euros de son chiffre d'affaires ;
- le Méridien Beach Plaza présente des recettes en progression de 2,2 millions d'euros, pour retrouver un niveau d'activité conforme à ce qu'il était avant les événements tragiques de Nice.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)		2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
41 %	Hébergement	88,1	87,9	95,4	9 %
45 %	Restauration	95,4	98,5	106,2	8 %
14 %	Autres	29,6	32,1	33,1	3 %
100 %	TOTAL SECTEUR HÔTELIER	213,2	218,5	234,7	7 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 95,4 millions d'euros contre 87,9 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

Malgré l'exploitation réduite de l'Hôtel de Paris sur l'ensemble de l'exercice avec une capacité moyenne de 56 chambres un peu supérieure à celle de l'exercice 2016/2017 (pour mémoire 43 chambres en moyenne), cet établissement présente une progression du nombre de chambres vendues et un taux d'occupation en hausse de 8 points. Cette évolution favorable de l'occupation et la progression significative des prix moyens permettent de réaliser une augmentation de 5,5 millions d'euros du chiffre d'affaires hébergement à l'Hôtel de Paris.

Les établissements du Méridien Beach Plaza et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort ont enregistré une hausse de leur chiffre d'affaires hébergement de respectivement + 8 % et + 3 %.

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- le taux d'occupation progresse, pour s'établir à 67,5 % contre 63,6 % pour l'exercice 2016/2017, avec une croissance sur l'ensemble des établissements. Étant calculé sur le nombre de chambres disponibles à la vente, le taux d'occupation de l'Hôtel de Paris ressort en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent du fait de la capacité limitée ;
- les prix moyens hébergement sont en progression, à l'exception de l'Hôtel Hermitage et du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort qui présentent une diminution de leur recette moyenne consécutive à l'évolution du mix de chambres vendues ;

- enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 23 % du marché. Les clientèles russe et américaine représentent respectivement 13 % et 12 % de la clientèle du Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 106,2 millions d'euros contre 98,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 7,7 millions d'euros. Cette hausse provient principalement de la réouverture du restaurant Le Grill au dernier étage de la Rotonde de l'Hôtel de Paris (+ 6,4 millions d'euros).

Les autres établissements de restauration du Groupe S.B.M. enregistrent des évolutions plus contrastées. Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis est de 989 000 soit une augmentation de 42 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent. Outre les établissements de l'Hôtel de Paris, la progression d'activité en restauration est principalement remarquable au Méridien Beach Plaza (+ 11 000 couverts à 234 000) et au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort (+ 13 000 couverts à 167 000) qui est un des seuls établissements hôteliers à présenter une hausse simultanée du nombre de couverts vendus et du prix moyen.

Tous établissements confondus, le prix moyen augmente de 3 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un effet mix favorable (hausse des couverts à prix moyens les plus élevés, et notamment avec les points de vente de l'Hôtel de Paris et du Louis XV Alain Ducasse).

Enfin, avec 259 000 couverts, soit une baisse de 4 000 couverts par rapport à l'exercice précédent, le Café de Paris demeure l'établissement le plus fréquenté du Groupe S.B.M.

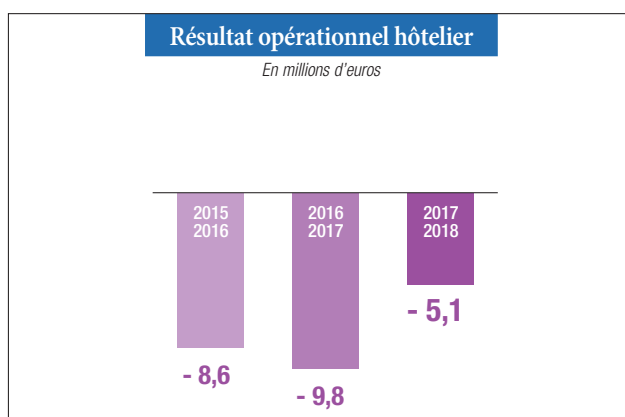
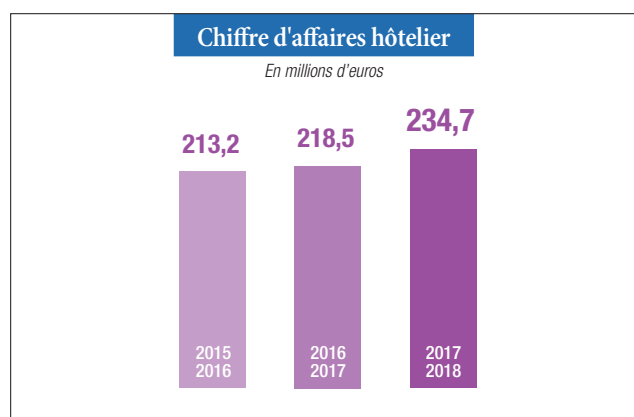
Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires en hausse de 3 %, à 33,1 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 au lieu de 32,1 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement,

étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, cette modification impacte défavorablement le résultat opérationnel du secteur hôtelier de 3,0 millions d'euros.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 18,9 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 14,7 millions d'euros pour 2016/2017, soit une augmentation de 4,2 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel négatif de - 5,1 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre un résultat négatif de - 9,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 40,9 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 39,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de 4 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)		2015/2016	2016/2017	2017/2018	% évol.
57 %	Locatif commercial	19,0	21,0	23,2	10 %
43 %	Locatif résidentiel	17,1	18,4	17,7	(4) %
100 %	TOTAL SECTEUR LOCATIF	36,1	39,4	40,9	4 %

Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux enregistre un chiffre d'affaires de 23,2 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 21,0 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette progression de 2,2 millions d'euros résulte principalement de la création de nouveaux espaces commerciaux à l'intérieur du Casino de Monte-Carlo.

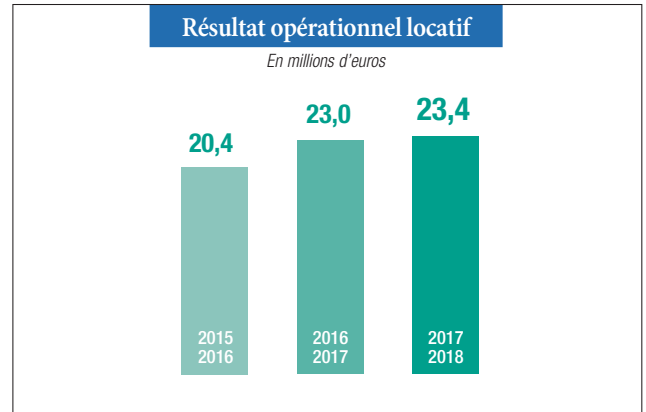
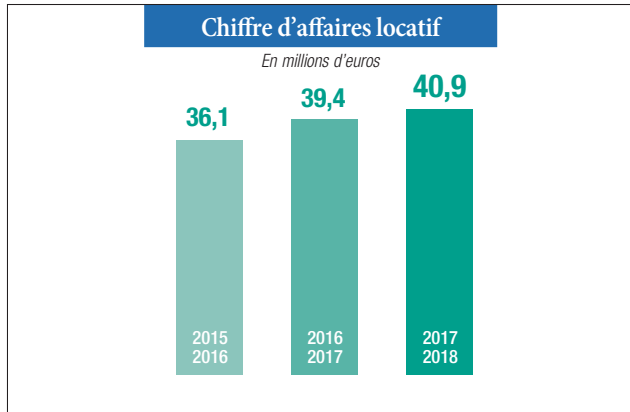
Le segment **locatif résidentiel** est essentiellement composé des résidences de grand standing du « Monte-Carlo Bay », du « Balmoral » et des « villas du Sporting ». Le chiffre d'affaires locatif résidentiel s'élève à 17,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 18,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017, en diminution de 0,7 million d'euros.

Comme décrit en note 21 – « Résultat opérationnel » des notes annexes aux comptes consolidés présentées au chapitre 20.3 du Document de Référence déposé le 12 juillet 2018 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.), les résultats sectoriels de l'exercice 2017/2018 prennent en compte une modification d'imputation sectorielle de certains frais qui, historiquement, étaient imputés en totalité au secteur jeux. La nouvelle affectation de ces frais a pour objectif d'affecter à chaque secteur le coût des moyens qui lui sont dédiés. À compter de cet exercice, cette modification impacte défavorablement le résultat opérationnel du secteur locatif de 0,7 million d'euros.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour **l'ensemble du secteur locatif**, s'établit à 35,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 35,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,5 million d'euros.

La charge d'amortissements du secteur locatif s'élève à 12,3 millions d'euros sur l'exercice 2017/2018 contre 12,2 millions d'euros l'exercice précédent.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 23,4 millions d'euros contre 23 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,4 million d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2017/2018

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2017 et 31 mars 2018 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Produits des activités ordinaires	458 832	474 589
Achats consommés	(49 437)	(52 359)
Autres charges externes	(120 293)	(122 400)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 990)	(31 796)
Charges de personnel	(236 623)	(244 317)
Amortissements	(49 968)	(49 206)
Autres produits et charges opérationnels	(3 342)	(1 628)
Résultat opérationnel	(32 821)	(27 117)
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	151	4
Coût de l'endettement financier brut	84	(120)
Coût de l'endettement financier net	235	(116)
Autres produits et charges financiers	462	277
Charges d'impôt		
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(4 171)	12 511
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Part des intérêts minoritaires	(85)	(150)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	(36 380)	(14 595)
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	(1,48)	(0,60)

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Résultat net consolidé	(36 295)	(14 446)
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	(960)	213
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	(20)	
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente (IAS 39)		
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	128	(180)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	(37 147)	(14 413)
dont résultat global part du Groupe	(37 229)	(14 561)
dont résultat global part des minoritaires	82	149

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 2,9 et 2,1 millions d'euros en relation avec l'activité du secteur hôtelier.

L'évolution de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de la diminution de la redevance sur les recettes brutes des jeux, du fait d'une baisse des recettes de jeux au cours de l'exercice écoulé.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2017/2018 sont en augmentation de 7,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, dont 1,6 million d'euros d'augmentation nette des provisions pour litiges avec le personnel.

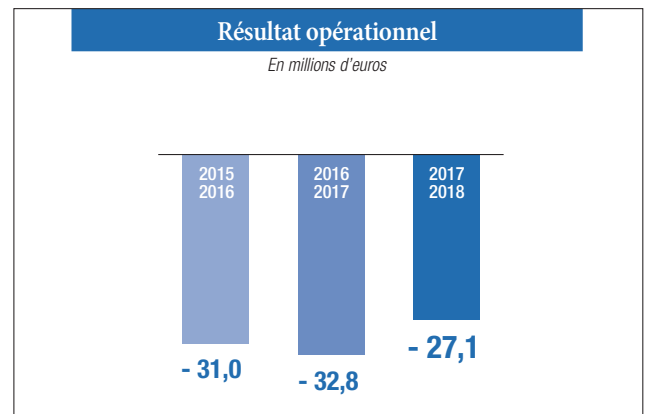
Hors cette variation des provisions, les frais de personnel augmentent de 6,1 millions d'euros avec les évolutions suivantes :

- hausse des frais de personnel du secteur hôtelier de 2,7 millions d'euros en relation avec l'évolution favorable de l'activité et la réouverture partielle de l'Hôtel de Paris et de son restaurant Le Grill ;
- hausse des frais de personnel relatif au plan de sûreté engagé pour 1,5 million d'euros, avec l'embauche de personnels qui assurent des prestations qui étaient précédemment externalisées ;

- hausse des frais de personnel du secteur jeux, l'évolution plus favorable constatée dans le secteur des jeux de table d'environ 1,0 million d'euros étant dégradée par une hausse des charges dans les autres activités et des appareils automatiques de 1,5 million d'euros ;
- hausse des frais de personnel des autres secteurs pour un montant de 1,4 million d'euros.

Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une baisse de 0,8 million d'euros. Bien que la première phase des travaux de l'Hôtel de Paris, relative aux Ailes Ronde et Alice, soit achevée, les travaux engagés maintenant sur les Ailes Casino et Beaux-Arts perturbent fortement l'exploitation des nouveaux espaces reconstruits. Pour ces raisons, la mise en service des nouveaux équipements et les amortissements correspondants n'interviendront qu'à l'achèvement du projet en fin d'année 2018.

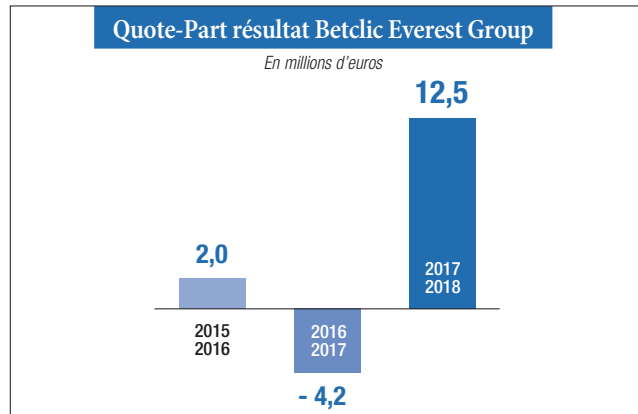
Le **résultat opérationnel** du Groupe S.B.M. s'établit en déficit de - 27,1 millions d'euros contre une perte opérationnelle de - 32,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Le **résultat financier** de l'exercice 2017/2018 présente un profit de 0,2 million d'euros contre un profit de 0,7 million d'euros pour l'exercice précédent. À noter que les coûts des emprunts relatifs au financement des projets Hôtel de Paris et One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

Enfin, la consolidation par **mise en équivalence de Betcltic Everest Group**, groupe de jeux en ligne dont le Groupe S.B.M. détient 50 %, requiert la prise en compte de 50 % de son

résultat pour la période considérée, soit une quote-part positive de 12,5 millions d'euros contre un déficit de - 4,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017. Cette progression des résultats est notamment le reflet de la bonne performance de Betcltic sur le marché français en lien avec le succès rencontré auprès des joueurs par les nouvelles applications mobiles. Les résultats du groupe BEG sont également favorablement impactés par la non-récurrence des dépenses de marketing et de communication qui avaient été engagées l'an passé à l'occasion du Championnat d'Europe de football.



6

Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en perte de - 14,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre un déficit de - 36,4 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017, soit une réduction de 21,8 millions d'euros de la perte nette consolidée.



6.1.4 Bilan consolidé 2017/2018

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	6 861	7 321
Immobilisations corporelles	760 164	908 787
Participations mises en équivalence	99 257	108 637
Autres actifs financiers	23 441	16 230
Actifs financiers non courants	122 698	124 866
Total actif non courant	889 755	1 041 007
Stocks	12 082	12 337
Clients	23 565	23 775
Autres débiteurs	31 113	32 776
Autres actifs financiers	28	173
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 850	70 952
Total actif courant	161 637	140 013
TOTAL DE L'ACTIF	1 051 391	1 181 020

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2017	31 mars 2018
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	436 563	400 132
Réserves liées à la variation de juste valeur des actifs financiers constatée en capitaux propres et à la comptabilisation des écarts actuariels (IAS 19 R)	(140)	(556)
Résultat de l'exercice	(36 380)	(14 595)
Capitaux propres – part du Groupe	639 211	624 148
Intérêts minoritaires	417	604
Capitaux propres	639 628	624 751
Emprunts et passifs financiers	4 721	125 219
Avantages du personnel	50 074	48 981
Provisions	4 364	7 051
Autres passifs	130 716	130 502
Total passif non courant	829 502	936 504
Fournisseurs	20 424	23 250
Autres crédateurs	196 051	216 118
Provisions	251	483
Passifs financiers	5 164	4 663
Total passif courant	221 889	244 515
TOTAL DU PASSIF	1 051 391	1 181 020

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2017/2018

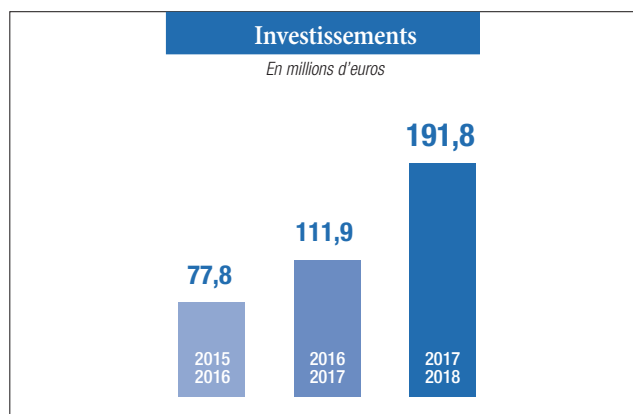
<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2016/2017	Exercice 2017/2018
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	(36 380)	(14 595)
Part des intérêts minoritaires	85	150
Amortissements	49 968	49 206
Résultat des sociétés mises en équivalence	4 171	(12 511)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(579)	(567)
Variation des provisions	(224)	2 040
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	(613)	(402)
Autres charges et produits calculés	(65)	33
Plus et moins-values de cession	59	267
Capacité d'autofinancement	16 421	23 621
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	378	518
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	16 799	24 138
Impôt versé		
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	1 427	8 522
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	18 226	32 661
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(111 851)	(191 812)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	668	645
Incidences des variations de périmètre		
Variation des prêts et avances consentis	(110)	9 523
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(111 292)	(181 643)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(43)	(3)
Apports des minoritaires et variations de périmètre		
Augmentation de capital		
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	794	125 612
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(378)	(518)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	372	125 091
VARIATION DE TRÉSORERIE	(92 694)	(23 891)
Trésorerie à l'ouverture	187 546	94 850
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	(3)	(7)
Trésorerie à la clôture	94 850	70 952
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	94 850	70 952
Banques – Passif		

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 23,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 16,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par une amélioration du résultat opérationnel avant amortissement de 4,9 millions d'euros. Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 8,5 millions d'euros, les flux nets

de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 32,7 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 18,2 millions d'euros pour l'exercice 2016/2017.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissements** a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières de 191,8 millions d'euros

pour l'exercice 2017/2018 contre 111,9 millions d'euros pour l'exercice précédent. Après prise en compte des variations des prêts et avances consentis et des encaissements liés aux cessions d'immobilisations, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 181,6 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018 contre 111,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.



Au 31 mars 2018, la **trésorerie nette d'endettement financier** du Groupe S.B.M. est négative de - 50,9 millions d'euros contre un solde positif de 94 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo –, le Groupe S.B.M. a mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédit permettent des tirages à l'initiative du Groupe pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Les sommes utilisées à cette date seront ensuite remboursées semestriellement, la dernière échéance étant fixée au 31 janvier 2024.

Au 31 mars 2018, le Groupe S.B.M. a effectué six tirages pour un montant total de 126,8 millions d'euros, soit la totalité de la tranche A et 40 millions d'euros sur la tranche B.

6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer, Société Mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère (en millions d'euros)	2015/2016	2016/2017	2017/2018	Écart (en millions d'euros)
Chiffre d'affaires	399,4	394,9	405,5	10,6
Résultat brut d'exploitation	5,0	1,8	5,4	3,6
Amortissements	(45,0)	(43,7)	(42,7)	1,0
Résultat opérationnel	(40,0)	(42,0)	(37,3)	4,6
Résultat financier	7,7	8,8	9,5	0,6
Résultat exceptionnel	(6,1)	(3,7)	(4,3)	(0,6)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	(38,3)	(36,8)	(32,1)	4,7

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 405,5 millions d'euros contre 394,9 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10,6 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en perte de - 37,3 millions d'euros contre une perte de - 42 millions d'euros en 2016/2017. Cette amélioration résulte essentiellement de l'amélioration du chiffre d'affaires du secteur hôtelier et dans une moindre mesure du secteur locatif.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre principalement les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Les coûts d'emprunts relatifs au financement des travaux de l'Hôtel de Paris et du complexe immobilier du One Monte-Carlo sont capitalisés pour la part correspondant à la période de construction.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'établit à - 4,3 millions d'euros pour l'exercice, soit un montant en diminution de - 0,6 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette dégradation provient essentiellement de la prise en compte des résultats déficitaires de la filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., plus importants que l'an passé.

RÉSULTAT NET ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat net social de l'exercice 2017/2018 s'élève à - 32,1 millions d'euros contre un résultat négatif de - 36,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 4,7 millions d'euros.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2017/2018, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

■ les opérations traitées avec les filiales de votre Société :

- la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
- la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
- la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
- la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
- la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.),
- la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
- la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
- la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
- la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
- la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
- la SARL Café Grand Prix,
- la Société Betclac Everest Group ;

■ ainsi que :

- les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire,
- la mise à disposition d'emplacements de parking et d'une vitrine réalisée à des conditions normales de marché avec la Société Anonyme Monégasque Dotta Immobilier dont M. Michel Dotta est Président Délégué, et qui représente des montants non significatifs,
- les opérations d'achat de vins réalisées à des conditions normales de marché avec la Société SCEA Fondugues Pradugues dont M. Laurent Nouvion est propriétaire et gérant, et qui représentent des montants non significatifs,
- et les opérations de conseil réalisées à des conditions normales de marché avec la Société Lovinchar Consulting dont M. William Timmins est Président Directeur Général, et qui représentent des montants non significatifs.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Le Groupe S.B.M. a poursuivi une politique active d'investissements au cours des exercices passés, pour un montant total de 429 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-dessous, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Investissements (en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 mars 2016	Exercice clos le 31 mars 2017	Exercice clos le 31 mars 2018
Secteur jeux	11 916	5 518	2 573
Secteur hôtelier	31 060	87 294	96 388
Secteur locatif	32 496	45 778	87 785
Autres activités et services communs	6 573	9 206	12 456
TOTAL	82 045	147 795	199 202

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 20 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques, avec un investissement total de 5 millions d'euros au titre des trois exercices. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Au cours des trois derniers exercices, le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation dans deux de ses casinos.

L'investissement principal de l'exercice 2015/2016 concernait le programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, avec notamment la création d'une nouvelle terrasse extérieure de 350 m² située du côté de l'Avenue des Spélugues. L'espace ainsi créé a permis d'installer de nouvelles machines accessibles à tous, y compris la clientèle fumeurs. La terrasse constitue également un lieu ouvert pour un service de bar et de restauration.

Les points essentiels du programme de rénovation ont porté sur :

- la construction d'un nouveau bar en position centrale, élément architectural fort constituant un point d'attrait marquant pour l'établissement ;
- la création d'un espace convivial de restauration, offre non proposée précédemment, qui a nécessité la création d'une cuisine en sous-sol ;

- une vraie amélioration architecturale de la terrasse extérieure existante, avec notamment l'ajout de marquises en verre ;
- une remise à plat technique complète de l'ensemble des installations.

L'ensemble de ces nouvelles installations, et notamment la nouvelle terrasse, a été ouvert au public le 4 décembre 2015.

Par ailleurs, si le nombre de machines installées au Casino Café de Paris est resté sensiblement identique, la réalisation de ce programme de travaux a permis à l'établissement d'élargir son offre de jeu avec des jeux de table (jeux américains). Cet établissement dispose ainsi d'une offre complète en termes d'animation et d'un environnement privilégié qui rencontre un grand succès auprès de la clientèle.

Le montant total d'investissements du programme d'extension et de rénovation totale du Casino Café de Paris, hors machines à sous, est de 10,5 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Au cours de l'exercice 2016/2017, l'établissement du Sun Casino a été rénové dans un esprit Las Vegas. L'aménagement a été repensé : décor aux tonalités rouge, bar rénové, espace de restauration agrandi, tout a été fait pour offrir aux clients un instant de jeu à l'américaine. L'offre de jeux s'est également enrichie avec des machines à sous exclusives et des tables de Craps en exclusivité sur la Côte d'Azur.

Le montant total des investissements de ce projet, hors machines à sous, est de 1,7 million d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 214,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Plus de 80 % des investissements de ce secteur pour les trois derniers exercices concernent le projet de rénovation de l'Hôtel de Paris (voir chapitre 6.2.2 ci-après – « Principaux projets en cours »).

Les autres travaux d'investissement concernent d'une part des travaux courants comme, par exemple, la rénovation des chambres et suites de l'Aile Beaumarchais de l'Hôtel Hermitage ou les travaux de rénovation du Monte-Carlo Beach, mais également la rénovation du Jimmy'z effectuée en 2016/2017 et 2017/2018 avec deux périodes de fermetures pendant la période hivernale. La rénovation a permis de moderniser l'établissement, mais aussi de rénover notamment le bar intérieur et les espaces VIP et de créer un bar extérieur ouvert sur le lagon. Le montant total de ces travaux de rénovation au cumul des trois derniers exercices s'élève à 5,5 millions d'euros.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2017/2018 s'élève à 96,4 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a également fait l'objet d'investissements importants à hauteur de 166,1 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices, avec l'objectif d'améliorer la valorisation du patrimoine immobilier, tout en attirant et fidélisant en Principauté de Monaco une nouvelle clientèle internationale.

Cette stratégie, initiée en octobre 2005 avec l'ouverture de la Résidence du Monte-Carlo Bay (24 appartements de très grand

luxe), puis confirmée en mai 2012 avec l'ouverture de la Résidence du Balmoral (7 appartements avec un service hôtelier offrant une vue exceptionnelle sur le port Hercule), et en 2014/2015 avec les villas du Sporting (3 villas idéalement situées sur la presqu'île du Sporting Monte-Carlo, constituant une réalisation immobilière absolument inédite à Monaco, au milieu d'une végétation luxuriante, sous les pins parasol, les cyprès, les cèdres de l'Atlas et de magnifiques palmiers, avec piscine particulière et accès privatif direct à la mer) prend plus d'ampleur encore avec le projet de développement immobilier en cours au cœur de Monte-Carlo, décrit au chapitre 6.2.2 suivant.

Les dépenses engagées pour ce projet majeur au titre des trois derniers exercices s'établissent à 161 millions d'euros, dont 85 millions d'euros pour l'exercice 2017/2018.

Au cumul de l'ensemble du secteur locatif, le montant des investissements réalisés en 2017/2018 s'élève à 87,8 millions d'euros.

AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 28,2 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Ils concernent principalement des logiciels et systèmes de gestion mis en œuvre par les directions supports du Groupe S.B.M. comme la Direction des Ressources Humaines (gestion des temps et des activités, paie) ou la Direction Informatique (acquisition de licences, etc.), ainsi que la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club.

6

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2018 seront poursuivis en 2018/2019 dans le cadre du programme d'investissements défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets en cours sont les suivants :

SECTEUR JEUX

Les principaux projets engagés concernent le renouvellement du parc des appareils automatiques.

SECTEUR HÔTELIER

Comme précédemment indiqué, la rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris constitue le principal projet en cours du secteur hôtelier.

La rénovation de l'Hôtel de Paris porte en effet sur l'ensemble de l'établissement avec une recomposition tant des espaces dédiés à la clientèle que des espaces de services. La capacité

globale d'hébergement sera similaire à la capacité actuelle, mais la superficie des chambres et suites sera augmentée et la proportion de suites accrue.

Les autres éléments structurants de la programmation sont :

- la mise en valeur des toits qui accueilleront un nouvel espace spa, fitness et piscine réservé à la clientèle de l'hôtel, des suites d'exception et une « villa sur le toit » avec jardin et piscine privés ;
- la création d'une cour-jardin au centre de l'établissement ;
- l'aménagement d'espaces de boutiques ;
- l'ouverture du Bar Américain et du futur restaurant sur la terrasse au sud offrant une vue à 180° allant du Casino de Monte-Carlo au Port Hercule ;
- l'adaptation aux technologies de pointe et une liaison souterraine directe avec les équipements d'accueil et de conférence du futur complexe immobilier.

Cette rénovation et ces innovations permettront à l'Hôtel de Paris de continuer à rester à la pointe des attentes d'une clientèle toujours plus exigeante des palaces.

La façade historique de l'Hôtel de Paris face au Café de Paris restera intacte. Les lieux de légende, tels que le Hall d'entrée et la cave, ainsi que les établissements emblématiques, tels que le Bar Américain, la Salle Empire, le Louis XV - Alain Ducasse et le Grill, seront maintenus.

Le Grill, situé au huitième étage, est d'ailleurs la première nouveauté de l'Hôtel de Paris révélée en exclusivité en mai 2017. Parmi les nouveautés : une décoration plus contemporaine, la Suite Princesse Grace et une terrasse extérieure élargie avec une vue magnifiée.

Prévu pour durer quatre années, le chantier qui a débuté en 2014, a porté tout d'abord sur les ailes Rotonde et Alice qui ont été entièrement démolies pour être reconstruites. Ces deux ailes du bâtiment ont été achevées et ont été commercialisées à partir du mois de mai 2017, à l'occasion du Grand Prix Automobile de Formule 1. Avec la mise en service de ces deux ailes, l'établissement a disposé sur l'exercice 2017/2018 d'une capacité moyenne de 56 chambres contre 40 chambres précédemment. Le maintien de l'exploitation partielle de l'établissement pendant toute la durée des travaux a été décidé afin de limiter au maximum l'impact social de ce projet mais aussi de continuer à disposer d'une capacité d'accueil pour la clientèle habituelle de joueurs.

Le coût de rénovation de l'Hôtel de Paris est estimé à 270 millions d'euros sur la période 2014-2018, hors le montant estimé des pertes d'exploitation.

Au 31 mars 2018, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre de ce projet s'élève à 201,7 millions d'euros, dont 175 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Le projet se déroule conformément au calendrier prévu et dans le respect du budget alloué.

SECTEUR LOCATIF

De même, le développement immobilier One Monte-Carlo, situé au cœur de Monaco, sur le site précédemment occupé par le Sporting d'Hiver, constitue le principal projet engagé pour le secteur locatif, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après.

Le complexe immobilier One Monte-Carlo sera constitué de sept corps de bâtiment s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme, à travers un programme immobilier mixte mêlant commerces de luxe, résidences haut de gamme, bureaux, espaces de loisirs et de culture. Il réunira ainsi 4 600 m² de boutiques de prestige sur trois niveaux (entresol, rez-de-chaussée et mezzanine), des résidences haut de gamme sur 12 900 m² en étages, 2 500 m² d'espaces de bureaux, 2 500 m² d'espaces de conférences équipés de technologies multimédia, un espace d'exposition de 400 m² et 350 places de parking.

Parmi les missions prioritaires assignées à l'architecte, a figuré la nécessité de concevoir un ensemble qui renouvelle le quartier en créant un lieu d'animation et de convivialité, exemplaire en matière d'urbanisme vert et de développement durable. Sur le site paysagé seront ainsi créés 30 % d'espaces supplémentaires accessibles

au public et, en son centre, une nouvelle artère piétonne arborée reliant l'avenue des Beaux-Arts aux Jardins Saint-James.

Le coût total de réalisation de ce projet immobilier et d'urbanisme majeur au cœur de Monaco représente un montant d'investissements estimé à 390 millions d'euros sur la période 2013-2018.

Au 31 mars 2018, le montant des investissements déjà réalisés dans le cadre du projet s'élève à 253,8 millions d'euros dont :

- frais d'études et honoraires pour 53,8 millions d'euros ;
- frais de construction et lots techniques pour 128,9 millions d'euros ;
- frais de construction et d'aménagement des Pavillons de Monte-Carlo dans les Jardins des Boulingrins pour 22,1 millions d'euros ;
- frais de rachat de droits au bail pour 33 millions d'euros.

La part de ces investissements réalisée au cours de l'exercice 2017/2018 s'élève à 85 millions d'euros.

L'ensemble des infrastructures de l'ensemble immobilier a été finalisé et l'édification des bâtiments en superstructure a démarré en mai 2017. La date cible pour l'achèvement du projet est fixé pour la fin de l'année 2018.

Compte tenu de ces différents projets, les dépenses d'investissements estimées pour l'exercice 2018/2019 devraient être de l'ordre de 205 millions d'euros, dont 170 millions d'euros au titre des deux projets majeurs précités.

PERSPECTIVES

La rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et le développement immobilier au cœur de Monaco sont deux composantes essentielles de la stratégie de développement du Groupe S.B.M.

Avec la réalisation des deux projets précités, le Groupe S.B.M. a pour objectif de générer un résultat opérationnel additionnel avant amortissements supérieur à 50 millions d'euros en année pleine, à compter de la mise en service de ses actifs prévue en début d'année 2019. Ainsi, le Groupe S.B.M. prendra une nouvelle dimension tant par l'augmentation attendue de ses revenus que par l'accroissement de la taille de son patrimoine.

Ces projets représentent néanmoins un effort d'investissement sans précédent. Le montant total de ces projets est estimé aujourd'hui à un montant de 660 millions d'euros, hors montant estimé des pertes d'exploitation liées à la fermeture partielle de l'Hôtel de Paris. Au 31 mars 2018, les engagements du Groupe S.B.M. au titre de ces deux projets représentent plus de 90 % du coût total précité.

Dans ce contexte, la politique d'investissement menée par le Groupe S.B.M. aura pour objectif d'assurer à ses clients des prestations selon les meilleurs standards du marché, tout en privilégiant les projets à plus forte rentabilité.

NOTES

Ce document est imprimé en France
par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

CASINOS

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris
Sun Casino
Bay Casino

HÔTELLERIE & RESTAURATION

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Brasserie Café de Paris
Buddha Bar Monte-Carlo
Le Méridien Beach Plaza

LOISIRS & DIVERTISSEMENTS

Salle Garnier - Opéra de Monte-Carlo
La Rascasse
Monte-Carlo Beach Club
Thermes Marins Monte-Carlo
Salle des Étoiles
Jimmy'z Monte-Carlo
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club
La Promenade Monte-Carlo Shopping

RÉSIDENTIEL

Les villas du Sporting
Les Résidences du Sporting
Le Balmoral

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com